

# Le stagiaire en situation de handicap - dispositifs

## Définition du handicap selon la loi du 11 février 2005

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dans son article 114 défini la notion de handicap :  
« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

## AirBusiness Academy s'efforce de rendre ses formations accessibles à tous:

### Exemples d'aménagements

- Chaque stagiaire dispose et repart avec le support de cours et le cahier de travaux pratiques de la formation suivie ;
- Accès à un ascenseur ;
- Accès à des places de parking dédiées ;
- Utilisation possible d'un enregistreur audio et/ou visuel ;
- Prise de notes possible par ordinateur ou tablette ;
- Possibilité de faire intervenir des organismes extérieurs d'aide tels que des interprètes en LSF, des aides à la prise de notes, etc

Des délais d'instruction sont nécessaires avant la mise en place de ces différents dispositifs, nous vous conseillons d'en parler dès l'inscription à nos coordinateurs de formation.

Si toutefois les aménagements proposés n'étaient pas suffisants pour vous permettre de suivre nos formations, nous nous verrions dans l'obligation d'annuler votre inscription et de vous proposer une réorientation vers d'autres solutions via notre réseau de partenaires associatifs locaux.

